

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01024 Numéro SIREN : 789 158 730 Nom ou dénomination : TAMARIN PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2019 sous le numéro de dépôt 599

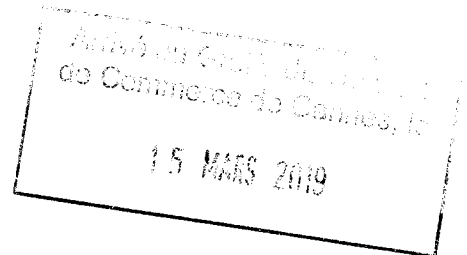
SARL TAMARIN PROMOTION

12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

2014 B 1025

599



COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

Pages

1 et 2
3 et 4
5 à 10



DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	883	690	193	414	221	53.38
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	21 650		21 650	19 650	2 000	10.18
	Créances rattachées à des participations	109 511		109 511	287 330	177 819	61.89
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	132 044	690	131 354	307 394	176 040	57.27
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	195 147		195 147	177 252	17 896	10.10
	Autres créances	533 043		533 043	510 522	22 521	4.41
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	185 922		185 922	332 700	146 777	44.12
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	914 113		914 113	1 020 474	106 360	10.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 046 157	690	1 045 467	1 327 867	282 400	21.27

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

109 511

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	98 595	44 565	54 030	121.24
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	74 595	54 030	128 625	238.06
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	14 000	88 595	74 595	84.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	696 326	1 103 072	406 746	36.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 175	135 668	64 507	47.55
	Dettes fiscales et sociales	32 954	29 352	3 603	12.27
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	130 011	148 371	18 360	12.37
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 059 466	1 416 462	356 996	25.20
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 045 467	1 327 867	282 400	21.27

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 059 466 1 416 462

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	16 838		16 838	73 715	56 876	77.16
Chiffre d'affaires NET	16 838		16 838	73 715	56 876	77.16
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2	282	280	99.14
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			16 841	73 997	57 156	77.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			78 132	122 107	43 975	36.01
Impôts, taxes et versements assimilés			581	189	392	207.41
Salaires et traitements			3 326		3 326	
Charges sociales			1 375		1 375	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			221	221		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			10	761	751	98.75
Total des Charges d'exploitation (II)			83 645	123 278	39 633	32.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			66 804	49 281	17 523	35.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2017	12	30/09/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	143 000				143 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 960		12 677		1 717	13,55
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	153 960		12 677		141 283	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	12 560		17 426		4 866	27,92
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	12 560		17 426		4 866	27,92
2. Résultat financier (V-VI)	141 400		4 749		146 149	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	74 595		54 030		128 625	238,06
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	268 138		33 800		234 338	693,31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	268 138		33 800		234 338	693,31
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	268 138		33 800		234 338	693,31
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	268 138		33 800		234 338	693,31
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	438 938		120 474		318 465	264,34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	364 343		174 504		189 839	108,79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	74 595		54 030		128 625	238,06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	883		
TOTAL	883		
Autres participations	306 980		92 319
TOTAL	306 980		92 319
TOTAL GENERAL	307 863		92 319

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			883	883
TOTAL			883	883
Autres participations		268 138	131 161	131 161
TOTAL		268 138	131 161	131 161
TOTAL GENERAL		268 138	132 044	132 044

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	109 511	109 511	
Autres créances clients	195 147	195 147	
Taxe sur la valeur ajoutée	56 728	56 728	
Groupe et associés	375 200	375 200	
Débiteurs divers	101 116	101 116	
TOTAL	837 701	837 701	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	99 752	99 752		
Fournisseurs et comptes rattachés	200 175	200 175		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 422	32 422		
Autres impôts taxes et assimilés	532	532		
Groupe et associés	596 574	596 574		
Autres dettes	130 011	130 011		
TOTAL	1 059 466	1 059 466		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000		100		100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements divers	Linéaire	4 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNIS. RRR & AVOIRS A RECEV	
- DURIVAUX AVOIR A REC	1 614
CLIENTS - FACT A ETABLIR	
- FAE FRAIS ARISTID BRIAND	11 267
- FAE FRAIS TAM DVLP 2016	69
- FAE FRAIS GEN FERRIE 2016	5 172
- FAE FRAIS PARC CROISETTE 2017	218
- FAE FRAIS ARISTIDE BRIAND 2017	16 900
Total	35 240

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES RATT PARTIC INT COURUS	
- INT PART VEGA 2016	787
- INT PART VOILES ITYS 2016	447
- INT PART VEGA 2017	642
- INT PART VOILES ITYS 2017	388
FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE	
- PROV HON ASSIST DVLP 2016	50 400
- PROV HONOS AG CPTES 2017	480
- PROV DEB AG CPTES 2017	36
- PROV EC 2017	4 200
- PROV DEB 2017	186
- CONV ASSIST DVLP 2015	43 200
- CONV ASSIST DVLP 2013+2014	36 000
- PROV GREFFE CPTES 2017	45
- PROV HONO ASSIS DVLP 2017	64 800
ETAT- CHARGES A PAYER	
- PROV CFE A PAYER 30/09	532
DIVERS CHARGES A PAYER	
- INT TAM INV 2017	1 576
Total	203 718

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % - 54 ZENITH - 5498 DOLCE VILLA - 54 VILLA ALBA - 6541 LES VOILES D'ITYS - 5499 BEAUSOLEIL PROJET - 54 VILLA ORESSENCE - 57 VILLA VEGA - 54 9 D'ANGELY - 54 LORD BYRON - 54 CARRE CROISETTE	2 000		50.00							
	2 000		50.00					2 418 671	114 192	113 000
	2 000		50.00					199	13 507	30 000
	1 000		50.00							
	8 000		50.00							
	8 000		50.00							
	10 000		45.00							
	8 000		45.00					567 083	8 213	
	2 000		40.00					4 204 269	44 407	
	2 000		37.50						236 830	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A									1 959	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

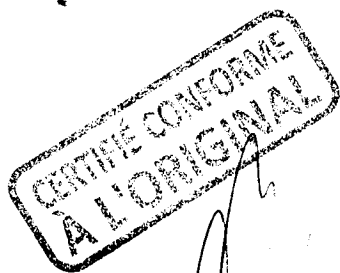
Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- RBT CREANCES RATT PARTICIPATIONS	267 138	77560000
- CESSION PARTS SOCIALES	1 000	77560000
Total	268 138	
Charges exceptionnelles		
- VALEUR CREANCES REMBOURSEES	267 138	67560000
- VALEUR PARTS SOCIALES CEDEES	1 000	67560000
Total	268 138	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Evaluation des immobilisations corporelles	6
Evaluation des amortissements	7
Créances immobilisées	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Disponibilités en Euros	7
Détail des produits à recevoir	8
Détail des charges à payer	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	10
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	10

NA = Non Applicable NS = Non significative



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, et le trente mars, à seize heures quinze, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents :

SARL TAMARINS DVLP

Représentée par son gérant Eric BRANCALEONI,

propriétaire de 24 parts

Andrée BRANCALEONI,

propriétaire de 24 parts en usufruit

Marcel BRANCALEONI,

propriétaire de 24 parts

Eric BRANCALEONI

propriétaire de 8 parts en nue-propriété
et de 28 parts en pleine propriété

William BRANCALEONI

propriétaire de 8 parts en nue-propriété

Franck BRANCALEONI

propriétaire de 8 parts en nue-propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Eric BRANCALEONI préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de + 74 595.47 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 74 595.47 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u>		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice		74.595,47
<u>AFFECTATION</u>		
• Report à nouveau	74.595,47	
<u>TOTAUX</u>	74.595,47	74.595,47

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

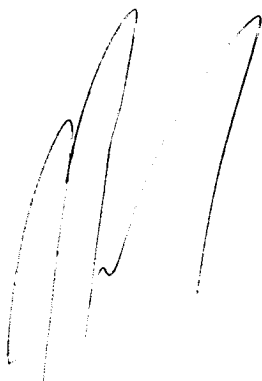
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 30/03/2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les nouveaux programmes en cours vont permettre de dégager des dividendes et d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise.

Principaux risques et incertitudes

NEANT

Utilisation des instruments financiers

NEANT

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

N E A N T

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir ne suscitent aucune remarque significative.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société a une participation de 50 % dans la Sarl BEAUSOLEIL PROJET dont les comptes de liquidation au 30/09/2017 font apparaître une situation nette positive de 23.592 euros pour un résultat de + 13.507 euros.

Le compte courant dans cette société est soldé au 30/09/2017.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl 9 D'ANGELY dont la situation nette au 30/09/2017 est de 157.258 euros pour un résultat de 22.194 euros.

Le compte courant dans cette société est soldé au 30/09/2017.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ORESSENCE dont la situation nette au 30/09/2017 est de – 30.454 euros pour un résultat de – 20.580 euros.

Le compte courant dans cette société est créancier de 2.290 euros.

La société a une participation de 37,50 % dans la Sarl CARRE CROISETTE dont la situation nette au 30/09/2017 est de -68.449 euros pour un résultat de -1.959 euros.

Le compte courant dans cette société est créancier de 1.573 euros.

La société a une participation de 40 % dans la Sarl LORD BYRON dont la situation nette au 30/09/2017 est de 174.207 euros pour un résultat de + 236.830 euros.

Le compte courant dans cette société est soldé au 30/09/2017.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VOILES D'ITYS dont la situation nette au 30/09/2017 est de 41.005 euros pour un résultat de + 114.192 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 22.419 euros.

La société a une participation de 45 % dans la SAS VILLA VEGA dont la situation nette au 30/09/2017 est de - 42.620 euros pour un résultat de - 44.407 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 37.104 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ALBA dont la situation nette au 30/09/2017 est de - 38.246 euros pour un résultat de - 40.246 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 25.000 euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La société a pris en janvier 2017 une participation de 50 % dans la Sarl DOLCE VILLA.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 12.966 euros.

La société a pris en janvier 2017 une participation de 50 % dans la Sarl ZENITH

Le compte courant dans cette société est créditeur de 81.745 euros.

PRISES DE CONTROLE

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NEANT

SOCIETES CONTROLEES

NEANT

PARTICIPATIONS CROISEES

NEANT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

Dettes Fournisseurs en euros à	30 jours	45 jours	60 jours	90 jours	120 jours
30/09/2016	88	135.579	0	0	0
30/09/2017	828	199.347	0	0	0
Créances Clients en euros à	30 jours	45 jours	60 jours	90 jours	120 jours
	161 521	33 626	0	0	0

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017 :

. le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 16.838 euros, au titre de remboursements de frais, contre 73.715 euros pour l'exercice précédent ;

. le total des produits d'exploitation s'élève à 16.841 euros contre 73.997 euros au titre de l'exercice précédent ;

. les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 83.645 euros dont 54.000 euros d'honoraires d'assistance et gestion, contre 123.278 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à – 66.804 euros contre - 49.281 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le résultat financier se solde par un résultat positif de 141.400 euros dont 143.000 € de dividendes sur participations contre - 4.749 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 74.595 euros contre -54.030 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 74.595 euros contre une perte de 54.030 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.045.467 euros contre 1.327.867 euros au titre de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ne suscitent aucun commentaire particulier.

L'avancement des programmes immobiliers en cours est conforme aux prévisions.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 74.595,47 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u>		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice		74.595,47
<u>AFFECTATION</u>		
• Report à nouveau	74.595,47	
<u>TOTAUX</u>	74.595,47	74.595,47

Le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social. Il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous informons de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

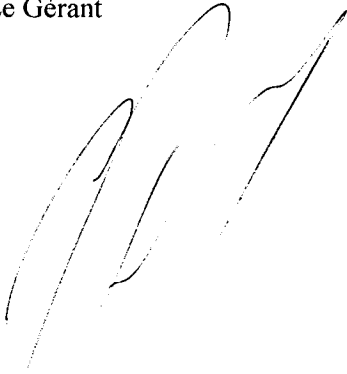
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de prendre acte de ce que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice été nulle, de même que la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final vertical stroke.



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 30/03/2018

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L 223-19 DU Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

Chers associés,

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

1.- CONVENTIONS ANTERIEURES

1.1- Entre la Société et Messieurs Raymond et Marcel BRANCALEONI relatives à la rémunération de leurs apports en compte courant qui ont permis d'assurer les besoins en financement de l'opération immobilière en cours et d'obtenir les concours bancaires indispensables.

Cette rémunération a généré 9.932 euros pour l'exercice écoulé.

1.2- Entre la société et la société SOFIN, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n° B 320 817 075, portant sur l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière.

Charges de l'exercice : 1.710 euros hors taxes.

1.3- Entre la société et la société TAMARINS DVLP, immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 491 964 805, portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. La rémunération mensuelle de la société TAMARINS DVLP est fixée, pour sa partie fixe à 1.000 € HT auxquels s'ajoute une part variable de 500 € HT pour chaque société support de programme active gérée par la société TAMARIN PROMOTION.

Charges de l'exercice : 54.000 euros hors taxes.

1.4- Entre les sociétés centralisatrices du groupe TAMARIN PROMOTION, TAMARIN INV, TAMARINS DVLP et les sociétés filiales portant sur la gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe.

2.- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

**PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 74.595,47 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u> • Résultat bénéficiaire de l'exercice		74.595,47
<u>AFFECTATION</u> • Report à nouveau	74.595,47	
<u>TOTAUX</u>	74.595,47	74.595,47

Le Gérant
Eric BRANCALEONI



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de + 74 595.47 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 74 595.47 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u> • Résultat bénéficiaire de l'exercice		74.595,47
<u>AFFECTATION</u> • Report à nouveau	74.595,47	
<u>TOTAUX</u>	74.595,47	74.595,47

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.